

## ARRETE DU MAIRE

### Service Police Municipale

**OBJET** : Centre d'Incendie et de Secours « Raymond Gallego » : restrictions temporaires de circulation sur le Chemin des Sébières le samedi 13 mai 2017.

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L2213-1 et suivants ;

**Vu** la loi N° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté municipal n°2013-275 en date du 10 décembre 2013 réglementant la circulation et le stationnement sur la commune de Gréoux-les-Bains,

**Vu** la demande formulée le 24 avril 2017 par le Lieutenant Stéphane Giordano, représentant le Centre d'Incendie et de Secours « Raymond Gallego » de la commune de Gréoux-les-Bains en vue d'organiser un module de formation secours routiers des Sapeurs-Pompiers dans la soirée du samedi 13 mai 2017,

**Considérant** qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des administrés,

### ARRETE

**Article 1** : Dans le cadre de l'organisation d'un module de formation secours routier des sapeurs-pompiers volontaires de Gréoux-les-Bains la circulation sera interdite sur le Chemin des Sébières le samedi 13 mai 2017 de 20h30 à minuit.

**Article 2** : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place pour permettre l'application du présent arrêté par les sapeurs-pompiers, qui seront responsables des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Dès l'achèvement de leur intervention, le permissionnaire est tenu d'enlever tous les décombres ou tout dépôt sur la voie publique.

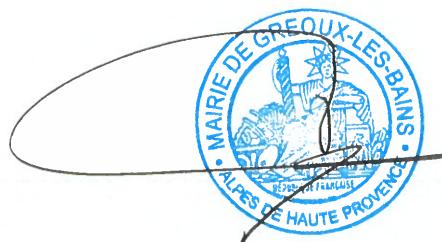
**Article 4** : La Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale seront chargées de l'exécution du présent arrêté chacun en ce qui les concerne.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Centre d'Incendie et de Secours
- Brigade de Gendarmerie
- Police Municipale
- Le service Technique Communal

Fait à Gréoux-les-Bains, le 2 mai 2017

Le Maire,



Paul AUDAN